



Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Programme 2024 des producteurs de la statistique publique

Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	9
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	16
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	21
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE).....	23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Service de la statistique et de la prospective (SSP).	28
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des études économiques et statistiques (S2E).....	33
FRANCEAGRIMER.....	35
Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....	39
Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission.....	42

Références aux avis du programme de moyen terme du Cnis :

En raison de la révision du programme de moyen terme du Cnis, aucune référence aux avis n'est faite dans ce programme, contrairement aux autres années.

Les avis du programme de moyen terme 2024-2028 de la commission ont été officiellement adoptés par l'assemblée plénière en janvier 2024. Ils sont donnés en annexe pour information.

Fichier actualisé le 22/01/2024 pour intégrer des compléments d'information.

Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

0. Orientations pour 2024

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Quelques services producteurs présents dans les programmes d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **Sdes**, le service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable (services de construction et logement, énergie, environnement et transports) dans les Commission « Environnement et développement durable » (énergie, environnement et transports) et « Démographie et questions sociales » (services de construction et logement)

- de la **Banque de France** et du **Département des Comptes Nationaux de l'Insee** dans la Commission « Système financier et financement de l'économie »

- du **Sies**, le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**), dans la Commission « Services publiques et services aux publics »

- de l'**ACOSS** (Agence des organismes de sécurité sociale), dans la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss)

0. Orientations pour 2024

Dans le prolongement des **révisions des nomenclatures** d'activités, internationale (ISIC) et européenne (NACE), achevées au cours de l'année 2023, la nomenclature d'activités Française a été révisée, et sa nouvelle version, la NAF 2025, a été adoptée par l'Insee en décembre 2023. En lien avec ces révisions, les nomenclatures de produits évoluent également : la structure de la nouvelle classification des produits européenne (CPA) a été arrêtée en décembre 2023, et les notes explicatives, qui décrivent précisément les contenus et les frontières de toutes ses rubriques, seront rédigées au cours de l'année 2024, par la Task Force européenne dont la France est un membre actif. Dans le même temps, une nouvelle classification des produits française (CPF) et une nouvelle nomenclature d'activités française de l'artisanat (NAFA) seront élaborées en cohérence avec la NAF 2025, sous l'égide du groupe de travail du Cnis créé en 2022 pour la révision de la NAF. Mais au-delà de l'élaboration et de la mise à disposition des nomenclatures elles-mêmes, les principaux chantiers qui s'ouvrent ou se poursuivent en 2024 et 2025 sont ceux de la préparation de la mise en œuvre de la NAF 2025 dans les répertoires d'entreprises, et dans nombre d'opérations statistiques : modification de l'outil de codification de l'activité des entreprises, enquêtes (questionnaires et applications de gestion), indices et autres indicateurs (réropolation de séries temporelles). Cela nécessitera en particulier la formation, à différents niveaux, de nombreux acteurs au cours des années 2024 et 2025, et un accompagnement des administrations ou d'autres partenaires du SSP utilisant les codes d'activité.

En matière de données structurelles d'entreprises, le **projet de ré-ingénierie du système Esane** (production de données annuelles de référence sur les entreprises sur les principaux agrégats économiques et quelques indicateurs sectoriels) lancé en septembre 2023 et initié par une phase de travaux d'études mettra en œuvre ses développements. Ce projet vise à moderniser le système d'information d'Esane afin de mieux répondre au besoin des utilisateurs (renforcer la qualité des données en unités légales et en entreprises, faciliter les adaptations aux nouveaux besoins, mieux expliquer les révisions, améliorer la pertinence des questions et la cohérence entre les enquêtes sectorielles annuelles (ESA) et les enquêtes annuelles de production (EAP), etc.). Le changement de nomenclature ainsi que l'intégration de l'ESA dans la nouvelle filière d'enquête font partie du projet et lui imposent des échéances bien définies. Ils feront partie des premiers développements livrés, pour le millésime 2025.

En matière de répertoires, la refonte du répertoire inter-administratif Sirene, débutée en septembre 2018, s'achèvera en 2024 : la nouvelle application de gestion du répertoire (Sirene 4) permettra une gestion plus efficiente du répertoire Sirene tout en prenant en compte les implications pour Sirene de la mise en place du guichet unique pour les formalités des entreprises.

Le répertoire statistique Sirius sera alimenté par Sirene 4 de la façon la plus transparente possible pour ses utilisateurs. L'outil de recherche des unités statistiques (Orus) qui lui est associé prendra pleinement le relais du « SIAM-Sirene » pour les besoins d'identification des unités statistiques et d'enrichissement de leurs informations.

Le **suivi mensuel des créations d'entreprises** est revenu à son processus normal début 2024, après une année 2023 chahutée par la mise en place du Guichet unique, qui avait conduit à monter un dispositif de suivi ad hoc. La bascule de Sirene 3 à Sirene 4 en mars 2024 sera particulièrement scrutée pour éviter tout choc perceptible sur les séries temporelles de créations d'entreprises.

En matière d'outil, la filière de collecte unifiée pour les enquêtes ménages et entreprises continue de se mettre en place. L'administration de l'ensemble des outils de collecte internet destinés aux enquêtes ménages et entreprises, actuels ou en construction, a été confiée au Driss à l'automne 2022. La nouvelle plateforme de collecte par internet, appelée Platine, accueillera un nombre croissant d'enquêtes. La collecte de l'enquête Logement s'est faite sous Platine en 2023. Fin 2024, une première enquête auprès des entreprises basculera sous Platine, prémisse d'une migration plus générale dont l'agenda se précise.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le cadre de la ré-ingénierie du système Esane, l'**enquête sectorielle annuelle (ESA)** va être en partie refondue. Cette enquête comporte aujourd'hui 24 modèles de questionnaires différents selon les secteurs d'activité concernés. L'Enquête Annuelle de Production (EAP), qui alimente le système Esane d'informations sur l'industrie, a également un questionnement différent des ESA. L'objectif de la refonte de l'ESA est triple : unifier l'ensemble des questionnaires afin que la réponse d'une entreprise ne dépende pas du questionnaire qu'elle reçoit mais bien de l'activité qu'elle exerce ; rationaliser les questionnaires tout en ré-auditant les besoins des partenaires afin de ne collecter que des variables pertinentes et de qualité (y compris en requestionnant la qualité des variables contenues dans les liasses fiscales pour certains secteurs d'activité pour lesquels les liasses étaient considérées de qualité insuffisante jusqu'ici, en essayant de simplifier le recours actuel aux codes produits etc.) ; mettre en place un socle commun de questions entre l'ESA et l'EAP afin de ne pas faire supporter aux entreprises l'organisation de collecte sectorielle en la matière et d'améliorer les futurs reclassements vers l'industrie dans la NAF rev 2.1. Cette refonte se fera en 2026 au moment de l'intégration de ces enquêtes dans la nouvelle filière d'enquête commune avec celle des enquêtes auprès des ménages. De nombreux travaux seront menés en 2024 pour préparer cette refonte d'envergure, notamment un certain nombre de tests de morceaux de questionnaires auprès des entreprises.

Compte tenu des fortes modifications devant intervenir sur les questionnaires de l'ESA, le passage en opportunité et en conformité de l'enquête, devant initialement intervenir en 2023, est décalé de deux ans, afin d'attendre d'avoir une meilleure visibilité sur les changements structurants en cours.

Le protocole et la gestion de la collecte de l'**enquête sur les créateurs d'entreprises Sine** doivent être revus pour tenir compte des conséquences de la réforme des statistiques du tourisme. Cette refonte modifie l'organisation territoriale des sites de gestion des enquêtes Tourisme, dont plusieurs gèrent également, jusqu'à présent, la collecte de l'enquête Sine.

L'**enquête OFATS (Outward Foreign Affiliates Statistics)** sur l'activité des filiales étrangères des groupes français sera à nouveau examinée par le comité du label en 2024. La volonté de remanier son questionnaire pour limiter la charge statistique des entreprises enquêtées ne pourra pas se concrétiser avant la bascule de l'enquête vers la nouvelle filière d'enquête et le poste de gestion que cette dernière offrira alors.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Extraction des données des comptes sociaux des sociétés

Ce projet vise à satisfaire de nombreux besoins à l'Insee et en dehors de l'Insee. Outre les gains de productivité et de qualité d'extraction massive de ces informations à attendre pour plusieurs processus du Driss (Esane, Profilapp, Lifi, Citrus, LEI), la Banque de France est intéressée par les données des filiales étrangères dans le cadre du suivi des échanges et investissements directs étrangers. En 2023, ce projet s'est poursuivi avec le SSP Lab, le Driss, et la Banque de France, en se concentrant sur les tableaux des filiales et participations qui constituent un ingrédient de la consolidation des comptes des entreprises profilées, mais dont l'accès est actuellement manuel via des fichiers au format pdf. Ce projet a pris un nouveau départ en 2023 en abandonnant un modèle généré à l'Insee en 2021 dans le cadre d'un stage et en intégrant les derniers modèles d'extraction à l'état de l'art. Il s'est agi de les tester et de les sélectionner, avant de ré-entraîner celui qui sera conservé avec des annotations supplémentaires. L'entrée dans une phase plus opérationnelle est prévue en 2024 avec l'obtention d'un prototype permettant d'obtenir en format csv un tableau des filiales et participations en réponse à un numéro Siren donné en input par l'utilisateur, en puisant dans la base de données des comptes sociaux (en pdf) via l'API de l'INPI.

En lien avec ce chantier, il s'agit aussi de suivre les évolutions de formats (XBRL) des comptes sociaux afin de piloter les travaux et éventuellement les réorienter.

Appariement entre les données Esane et les données du commerce extérieur

Il s'agit de vérifier les cohérences entre les exports déclarés dans les chiffres d'affaires des liasses fiscales et ceux observés dans les données des douanes. Les améliorations attendues par l'Insee se trouvent notamment dans le domaine du profilage en améliorant la mesure du CA consolidé France et dans le domaine de la comptabilité nationale en facilitant les équilibres ressources emplois. Toutefois, d'autres apports de ces appariements sont recherchés par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales et le Trésor notamment dans le cadre de leurs missions. Il s'agit donc de s'inspirer au mieux des pratiques des différents acteurs en la matière pour poursuivre de la façon la plus efficace les objectifs de l'Insee. Ceci répond aussi à la volonté de Eurostat de promouvoir le *Micro Data Linking* auprès des instituts nationaux statistiques. Au-delà des données du commerce extérieur, l'intérêt devra porter sur les échanges de services décrits dans la balance des paiements.

Utilisation des Country By Country Reportings (CBCR)

Il s'agit d'un formulaire fiscal (liasse fiscale 2258) transmis par la DGFIP à l'Insee qui contient des informations au niveau du groupe, sur la répartition de son activité économique entre pays et quelques caractéristiques de ses unités dans chaque pays. Ces informations sont récentes et résultent d'une initiative de l'OCDE (2018) nommée BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) et suscitent un intérêt croissant de la part des INS et d'Eurostat pour mieux connaître la répartition mondiale de chaque groupe. Vu l'intérêt de cette source, une première analyse des données fournies par cette source a été réalisée à la division Profilage des très grandes unités (PTGU) avec l'appui du pôle Lifi, ce dernier en faisant déjà un usage ponctuel pour compenser des trous de collecte de l'enquête OFATS, sur l'activité des filiales étrangères des groupes français. Ces travaux vont se poursuivre en 2024 afin de contrôler la qualité de cette source et d'identifier ses différents apports en matière de profilage et de connaissance des multinationales.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En marge de la réingénierie Esane, des travaux de simplification, démarrés en 2022 vont atterrir : la fusion des processus de production Esane pour les données Dom et métropole (processus à ce jour dissociés et donc redondant et chronophage) devrait aboutir début 2024, pour une collecte du millésime 2023 unifiée. Cette simplification permettra d'améliorer et d'homogénéiser à terme les données obtenues dans les Dom.

Concernant la mise en œuvre du récent règlement européen EBS, les données des Structural Business Statistics (SBS) ont été livrées dans les temps à Eurostat et de façon centralisée (inclusion des données financières produites par la Banque de France). Pour l'année 2024, l'accent sera mis sur l'amélioration de la convergence entre les données de la démographie d'entreprises (Business demography - BD) et Esane (Structural Business Statistics – SBS) d'une part et sur l'amélioration des données relevant du secteur financier, en collaboration avec la Banque de France et Eurostat (sujets de cohérence et de définition des variables attendues sur ce champ particulier).

La bonne mise en œuvre du récent règlement européen EBS sera également poursuivie et étendue pour le répertoire statistique Sirius, la démographie d'entreprises conjoncturelle et structurelle, les données FATS et les données transmises pour le répertoire européen des groupes (EGR). Pour l'EGR, le **nouveau suivi précoce d'une sélection de grands groupes multinationaux** en profilage « allégé », initié en 2023, sera élargi en 2024 dans le cadre d'un *grant* couvrant également le profilage européen classique.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Les révisions des nomenclatures d'activités, qui se sont achevées en 2023, ont deux prolongements incontournables : d'une part les révisions des nomenclatures de produits, européenne (CPA) et française (CPF), pour conserver la cohérence avec les nomenclatures d'activités, d'autre part la révision de la nomenclature d'activités française de l'artisanat (NAFA), qui sera instruite dans le cadre du groupe de travail du Cnis créé en 2022 pour la révision de la NAF.

En parallèle, en impliquant les nombreux acteurs concernés, la DSE prépare la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures françaises, qui entreront en vigueur dans les répertoires d'entreprises en 2025, puis, progressivement, dans l'ensemble des opérations statistiques concernées.

Les principaux chantiers qui s'ouvrent ou se poursuivent en 2024 et 2025 sont ceux de la préparation de la mise en œuvre de la NAF 2025 dans les répertoires d'entreprises, et dans nombre d'opérations statistiques : modification de l'outil de codification de l'activité des entreprises, enquêtes (questionnaires et applications de gestion), indices et autres indicateurs (rétropolation de séries temporelles). Cela nécessitera en particulier la formation, à différents niveaux, de nombreux acteurs au cours des années 2024 et 2025, et un accompagnement des administrations ou d'autres partenaires du service statistique public utilisant les codes d'activité.

Depuis plusieurs années, la division Nomenclatures Économiques (DNE) a déjà largement associé aux travaux de révision des nomenclatures de nombreuses unités du SSP, qui se sont fortement impliquées.

Toutefois, la préparation de la mise en œuvre de la NAF 2025 va requérir une mobilisation accrue de toutes les unités du Driss, et la réalisation de travaux spécifiques.

Notamment, en 2024, comme en 2023, l'ESA contribuera à appréhender le changement de nomenclature d'activité attendu sur le millésime 2025 : aide à la recodification du stock des répertoires, constitution de tables de passages en branches entre ancienne et nouvelle nomenclature, anticipation des changements attendus de macro secteur d'activité du commerce vers industrie suite aux nouvelles consignes de classement relatives aux donneurs d'ordre, etc.

Par ailleurs, l'Insee prévoit de diffuser dans le répertoire Sirene l'APE en NAF 2025 à partir de janvier 2026. Pour ce faire, des investigations méthodologiques seront conduites afin de préparer la recodification en NAF Rev. 2.1 (dite « NAF 2025 ») de l'activité principale exercée (APE) des unités légales et de leurs établissements. Des premiers développements seront également réalisés

pour adapter le système d'information sur Sirene et permettre une double codification de l'APE à partir de 2025. Les producteurs de statistiques d'entreprises et les utilisateurs du répertoire Sirene seront régulièrement informés et/ou consultés sur ces travaux.

La bascule du répertoire Sirene permettra d'alimenter la disponibilité du code APE dans les nomenclatures dans le répertoire statistique Sirius dès la fin 2025.

La **refonte du répertoire inter-administratif Sirene**, débutée en septembre 2018 dans le cadre du programme Sirene 4, s'achèvera en 2024. Cette refonte s'inscrit dans le contexte de déploiement du guichet unique pour les formalités des entreprises, opéré par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Issu de la loi Pacte, le guichet unique remplace, depuis le 1er janvier 2023, les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) qui étaient gérés par les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, les chambres d'agriculture, les greffes, les URSSAF et les services des impôts des entreprises. Si l'année 2023 a été marquée par une transition progressive vers le système cible avec le maintien des réseaux de CFE dans le cadre d'une solution dite « de continuité », l'année 2024 sera caractérisée par la fermeture progressive des voies alternatives de dépôt de formalités d'entreprises.

La nouvelle application de gestion Sirene 4, déployée en mars 2024, permettra une gestion plus efficace du répertoire Sirene. Elle sera adaptée régulièrement pour tenir compte des évolutions de l'écosystème des formalités et de l'avancement des travaux complémentaires réalisés par l'Inpi (mise en place des inscriptions d'office, mise en place d'une API formalités...). Au cours du premier semestre 2024, l'application Sirene 4 accueillera les formalités transmises par la direction générale des collectivités locales (DGCL) concernant les EPCI et celles transmises par la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) concernant les associations. Des travaux seront conduits avec la DJEPVA afin de faciliter la transmission par flux EDI (échanges de données informatisés) des formalités de modification et de cessation concernant les associations, ce qui permettra, à terme, de simplifier les démarches des associations.

La préparation du changement de nomenclature sera également un enjeu de l'année (cf supra).

Pour le **répertoire statistique d'entreprises Sirius**, le premier grand enjeu, au premier trimestre 2024, sera le bon accrochage à Sirene 4, assurant l'alimentation fluide du répertoire statistique au moment où Sirene 4 deviendra répertoire maître. ORUS, l'outil de recherche des unités statistiques servant à identifier automatiquement les unités recherchées par l'utilisateur, a été complété d'un web service de requête unitaire, mis en production en janvier 2024. Autre grand enjeu, l'implémentation de la nomenclature d'activités NAF 2025 et la nécessaire double codification des unités statistiques dans le répertoire statistique commencera à être préparée en étroite relation avec le répertoire administratif Sirene.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Esane a été pilote à l'Insee dans la mise en œuvre du projet MELODI. Aussi, pour la fabrication de l'Insee résultats relatifs aux données 2022 publié en septembre 2024, ce produit de diffusion sera réalisé pour la première fois via Melodi.

Du côté Esane, en partenariat avec le DOE et le DSS, une rationalisation des chiffres clés ainsi qu'une refonte de la contribution à l'Insee références « Les entreprises en France » est à l'étude pour 2024.

Enfin, dans le cadre de la réingénierie d'Esane, une réflexion est engagée autour de la cible de diffusion du dispositif, réflexion menée en 2024 et qui pourra déboucher sur une offre de diffusion rénovée.

2024 verra les premières diffusions nationales des données de **démographie d'entreprise structurelle établies avec le dispositif rénové SIDE** (système d'information sur la démographie d'entreprise). Il s'agira d'abord de tableaux synthétiques, début 2024, avant une diffusion plus complète

sur les stocks d'unités légales et d'établissements, assortis d'équations démographiques expliquant le passage d'un état annuel à l'autre. Ces nouveautés seront documentées dans des supports adéquats, document de méthode et/ou publication courte.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

0. Orientations pour 2024

La reprise de l'inflation depuis la mi-2021, qui affecte particulièrement les matières premières et les produits agricoles, et qui dans leur sillage se diffuse à l'ensemble des produits industriels, a généré de nombreuses demandes d'explications et d'éclairages complémentaires adressés à la division « indices de prix à la production ». Il a fallu notamment monter en urgence en novembre et décembre 2022 une enquête exceptionnelle auprès des fournisseurs d'électricité pour connaître les prix qu'ils pratiqueraient en 2023 auprès de leurs clients professionnels et résidentiels, au vu des contrats négociés avec leurs clients en 2022 pour l'année 2023. Les résultats de l'enquête ont été publiés le 1^{er} février 2023 (*Insee Focus*, n° 290). Suite à la réunion de la Commission Entreprises du Cnis de mars 2023, il a été décidé de reconduire cette enquête début 2024 (pour connaître les prix pratiqués en 2024) et de l'étendre aux fournisseurs de gaz. La décrue des prix sur les marchés de gros de l'électricité et la sortie des mécanismes d'aides exceptionnelles pour amortir le choc (bouclier tarifaire...) changent toutefois la donne, de sorte qu'il n'est pas certain qu'une reconduite de l'enquête en début d'année 2025 se justifie.

En 2024, le DSCT va poursuivre les travaux visant à sécuriser les processus, avec le portage en R des derniers programmes SAS restant à convertir, finalisation de la démarche qualité sur l'Indice de la production industrielle (IPI) engagée en 2023, et la poursuite des plans d'actions qualité issus des démarches qualité menées en 2021 et 2022 respectivement sur les processus « indices de prix à la production » et « indices de chiffres d'affaires et indices dérivés ». Les réflexions et travaux visant à l'utilisation de nouvelles sources de données vont se poursuivre, en vue de permettre la réduction des délais de publication et la publication de résultats plus fins. Les travaux de rationalisation des processus déjà engagés vont se poursuivre : refonte de l'enquête annuelle de production et du domaine applicatif correspondant, introduction de la collecte en multi-mode pour le renouvellement des échantillons de produits et prestations à l'enquête Opise (prix à la production).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Poursuite de l'allègement de la charge de renouvellement de l'enquête Opise

L'objectif est d'alléger la charge de renouvellement tout en garantissant un niveau de couverture suffisant pour honorer nos engagements européens. En 2022, l'ensemble des branches a été examiné et celles présentant un poids négligeable et donc un faible enjeu ont été identifiées. Une planification d'arrêt de suivi dans Papaye et Opise jusqu'en 2027 a été réalisée. Ainsi, le suivi de 15 branches CPF4 pour la production industrielle, 17 branches pour les importations industrielles et 4 branches pour les services a été arrêté en 2023. Ces arrêts de suivi se poursuivront en 2024.

Le nombre d'indices de prix de production publiés sur le site Internet Insee et/ou aux différents clients « internes » et « externes », a continué d'être réduit en 2023 et continuera d'être réduit en 2024. Les clients internes ainsi qu'Eurostat ont été informés et seront informés de ces arrêts tout comme les utilisateurs de nos indices de prix de production à prix de marché d'insee.fr (précisions sur les séries poursuivantes et coefficient de raccordement à utiliser).

Le renouvellement de l'avis d'opportunité et de conformité de l'enquête Opise sera demandé en 2024.

Enquête sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz

Sur demande du Conseil national de l'information statistique (Cnis), l'enquête sur les prix prévisionnels de l'électricité a été reconduite et étendue au gaz naturel. Prenant en compte les remarques formulées par le Comité du Label et le Comité de Concertation, cette enquête recueillera les prix avant et après déduction des aides publiques telles que le bouclier tarifaire, au cours des mois de janvier et de février 2024. La transmission des réponses sera sécurisée grâce au recours à l'outil FranceTransfert. La version 2025 de l'enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz devra être examinée en 2024 pour les avis d'opportunité et de conformité. La décrue des prix sur les marchés de gros de l'électricité et la sortie des mécanismes d'aides exceptionnelles pour amortir le choc (bouclier tarifaire...) changent toutefois la donne, de sorte qu'il n'est pas certain qu'une reconduite de l'enquête en début d'année 2025 se justifie.

Projet de passage en multimode du renouvellement des échantillons de l'enquête Opise

L'enjeu du projet, qui a démarré en 2023, est d'alléger la charge des Ingénieurs experts en entreprises (I3E), dont le rôle est de définir de manière très précise, de concert avec les entreprises échantillonnées, les produits et prestations, dont le prix est ensuite observé mensuellement (ou trimestriellement) pour alimenter le calcul des indices de prix à la production.

À la demande du Comité des Investissements de l'Insee, une preuve de concept concernant la création et l'envoi de questionnaires auto-administrés a été réalisée avant le début du projet, sur une branche de l'industrie. Cette preuve de concept a permis de valider la faisabilité du recours au questionnaire auto-administré – au moins pour les branches ne présentant pas de difficulté particulière – notamment du point de vue de la qualité des données et de l'efficacité du processus-cible même si elle conduit à envisager une participation des ingénieurs experts en entreprises (I3E) un peu plus importante qu'anticipée dans la « Note de Cadrage Stratégique » (NCS) du projet. Elle a également permis d'expérimenter un tirage par produit (il a été demandé aux entreprises de choisir un produit-témoin pour chaque famille de produits représentée par un code de la nomenclature Prodcom).

Le chef de projet statistique, après sa prise de fonctions intervenue en septembre 2023, a constitué dans un premier temps deux groupes de travail (GT) chargés d'élaborer un questionnaire, un protocole et les éléments de collecte permettant de couvrir les branches dites « simples » des Services et de l'Industrie. Dans un deuxième temps, il est chargé d'intégrer le questionnaire dans les outils informatiques de la filière d'enquête pour réaliser au premier septembre 2024 deux Pilotes, l'un sur les services, et l'autre sur l'industrie.

Parallèlement, une démarche de type UX Design a débuté fin 2023 et se poursuivra tout au long du premier semestre 2024, afin de bien identifier les besoins des utilisateurs. Après des entretiens préliminaires, des réunions « en situation de travail » sont prévues à Lyon, Caen et Montrouge puis des phases de co-construction et de co-conception d'un outil de gestion des renouvellements. Il s'agit, en priorisant par la valeur, de définir des parcours utilisateurs ainsi que le *minimum viable product* et le *product backlog*.

Les résultats de ces travaux viendront alimenter la Note de Cadrage Opérationnelle (NCO) du projet, que le Chef de Projet Statistique rédigera. Cette NCO précisera les priorités et élaborera un *product backlog*, affinera la charge et la planification du projet et approfondira les aspects techniques.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Projet Nosica et poursuite des travaux autour des nouvelles sources de données

L'Insee s'est engagé dans la recherche de nouvelles sources de données pour la production des indices de chiffre d'affaires, afin d'en améliorer la qualité et réduire la charge statistique portant sur les entreprises. Le projet Nosica tel qu'il a été défini en 2019 (utilisation des données cartes bancaires CB et des données de caisse de la grande distribution alimentaire pour l'indice précoce du commerce de détail) est achevé. Il a par ailleurs permis de développer l'offre d'indicateurs du DSCT, par exemple à travers la production d'indices mensuels de chiffres d'affaire par produits (en nomenclature A129) qui sont désormais utilisés par les comptes trimestriels¹. Néanmoins, les travaux autour des nouvelles sources de données pour les indicateurs conjoncturels d'activité se poursuivent de façon soutenue autour de différents axes : qualité et amélioration techniques sur les données déjà acquises, nouvelles potentialités pour les indices produits par la division Indicateurs conjoncturels d'activité (réduction des délais / extension de champ des estimations précoces), approche transversale de fourniture de nouveaux indicateurs à d'autres services de l'Insee (par exemple indicateurs journaliers par produit pour les besoins de la conjoncture), extension du champ des nouvelles sources de données (réflexions en cours autour de l'extension du champ des données de caisse notamment (au-delà du champ actuel qui est celui des grandes surfaces alimentaires), utilisation des données bancaires, utilisation des données de consommation d'énergie...).

L'association de l'Insee à la chaire finance digitale dans laquelle se trouve le groupement des cartes bancaires CB se poursuit et est également l'occasion de développer notre expertise sur cette source ainsi que de nouveaux champs d'application potentiels.

Projet d'acquisition des données de facturation électronique et de refonte du processus des indices de chiffre d'affaires

Dans le cadre du projet de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) de développer la facturation électronique entre entreprises, l'Insee a lancé des réflexions autour des potentialités de cette future source de données administratives. Une note de cadrage stratégique a été transmise sur ce sujet en 2023, avec l'objectif de faire des facturations électroniques en élément central de la refonte du processus des indices de chiffre d'affaires et d'améliorer sa sécurité et sa pertinence. En dépit des retards pris par le projet de la la DGFIP, il représente pour l'Insee opportunité statistique fondamentale, à ce titre susceptible de bouleverser le paysage de la statistique d'entreprise à l'horizon d'une dizaine d'années : sur l'amélioration des statistiques conjoncturelles mais aussi structurelles, pour les comptes nationaux sur l'amélioration de l'estimation du TEI, pour l'analyse des chaînes de valeur... À cette fin, le processus de production des indices de chiffre d'affaires reste une brique potentiellement très pertinente dans l'acquisition, la compréhension et l'exploitation de cette nouvelle source données, également en association avec d'autres sources de données.

1 « La consommation alimentaire diminue, oui mais de combien ? », <https://blog.insee.fr/la-consommation-alimentaire-diminue-mais-de-combien/>

Indices régionaux de chiffres d'affaires

Suite à des travaux exploratoires menés en 2021-2022 au sein des DR des Pays-de-la-Loire et d'Occitanie, une production récurrente d'indices de chiffre d'affaires régionaux sur certains secteurs d'activités, dérivés des indices de chiffre d'affaires nationaux (source : remontées TVA de la DGFiP) a été lancée. Cette production reste pour l'instant à l'état expérimental, afin de tester la sécurité du processus, de consolider le processus de production, et d'analyser l'apport informatif de ces nouveaux indices. Après consolidation et analyse, il est envisagé un début de publication régulière (pour les utilisateurs externes) à horizon 2025.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Passage à la base 2021 – DSCT

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques d'entreprises (règlement EBS), les statistiques de court terme (activité et prix) doivent passer en base 2021 au 1er semestre 2024. Des moyens significatifs ont été dévolus à cet objectif au sein du DSCT en 2023 et le seront jusqu'à la fin du premier semestre 2024 pour assurer l'atterrissage dans les temps.

Refonte des chaînes SAS libre-service – DSCT

Les divisions « Indices de prix à la production » (IPP) et « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) se fixent l'objectif de sortir en totalité de SAS à l'horizon de l'été 2024. La division en charge des statistiques annuelles de la production industrielle (division ESPRI) se fixe pour objectif de ne plus dépendre de SAS à l'horizon de décembre 2024.

Réduction des délais de publication

Suite au raccourcissement des délais de publication de l'IPI mis en place à l'été 2021 (passage à +35 jours contre +40 précédemment), une expérimentation a été menée en 2022 sur la possibilité d'accélérer la publication des indicateurs d'activité dans le commerce et les services produits au DSCT, en s'appuyant sur des gains d'efficacité et, pour la partie 'indicateur avancé' sur le commerce de détail, sur les nouvelles sources de données (*cf. supra*). Suite à ces travaux, un passage à une diffusion à +50 jours au lieu de +60 jours actuellement (+20 contre +30 pour l'indicateur avancé sur le commerce de détail) est considéré comme souhaitable, mais butte pour l'instant sur le retard pris sur l'acquisition du nouveau flux de données TVA de la DGFiP, en raison d'une application difficile à maintenir. Cette acquisition du nouveau flux constitue un préalable incontournable à la réduction des délais de publication. Le nouvel objectif est celui d'un basculement à une publication à horizon +50 jours à l'horizon de la fin de cette année.

De nouveaux travaux seront par ailleurs menés dès début 2024 sur l'IPI en vue de publier l'indicateur à +30 jours. Enfin, de premières réflexions pourront être conduites autour des enjeux et possibilités de publier des indicateurs de façon très précoce (+15 jours), en lien avec des projets menés dans d'autres pays européens (Allemagne par exemple). Ces travaux pourraient notamment s'appuyer sur le fait que les remontées d'informations dans les enquêtes mensuelles de branche sont assez rapides, le taux de réponse étant de l'ordre de 60-70 % autour de 12-15 jours après la fin du mois. Ces travaux seront structurants à la fois pour 2024 et les années à venir.

Détection des anomalies

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) a mené des travaux avec l'unité de datascience de l'Insee (le SSP Lab) en 2023 visant à améliorer notre capacité à identifier de façon automatique les anomalies sur les réponses individuelles aux formulaires TVA des unités légales et ainsi renforcer et faciliter le travail d'apurement des gestionnaires. En effet, les processus actuels s'appuient avant tout sur l'analyse des plus grosses unités contributrices ainsi que sur une analyse macroéconomique descendante. Mais ces processus sont susceptibles de laisser de côté un certain nombre d'anomalies problématiques.

Les travaux menés jusqu'à présent ont permis de mettre en évidence l'apport potentiel significatif de méthodes d'apprentissage (supervisé ou non supervisé) à cette fin. Ce travail sera poursuivi au premier semestre 2024, en collaboration avec d'autres équipes confrontées aux mêmes enjeux, en particulier la division « Indice de prix à la production » (IPP).

En effet, l'application Papaye utilisée pour le processus « Prix à la production » utilise des seuils fixes de détection ce qui entraîne une hausse du nombre de réponses à analyser dans un contexte de forte inflation ou de forte décline de celle-ci. Un premier travail a permis de proposer une évaluation de ces impacts et de nouvelles méthodologies de *selective editing*. Ce travail sera poursuivi en 2024 afin de proposer aux gestionnaires des méthodes de détection permettant une diminution du nombre de questionnaires identifiés « à analyser » pour réduire la charge de travail. Un stage de troisième année de l'Ensaï étudiera l'application des techniques d'intelligence artificielle à la détection des données à redresser ou à expertiser manuellement, en s'inspirant du travail effectué par la division Indicateurs conjoncturels d'activité (ICA).

À terme, selon les résultats, ce travail est susceptible de venir irriguer différents processus d'apurement de l'Insee. Plus globalement, ces travaux pourront rejoindre les réflexions envisagées autour de l'amélioration du *selective editing* dans l'apurement des enquêtes.

Revue du plan de sondage des enquêtes mensuelles de branche (EMB)

Le plan de sondage des EMB a fait l'objet d'une première modernisation en 2023 avec l'introduction de strates à tirages nulles qui permettent de mieux contrôler l'équilibre biais / variance. Le travail mené a également été l'occasion de montrer la pertinence du tirage en cut-off pour estimer des évolutions dans certaines configurations. Il a également permis de résoudre un problème récurrent autour de l'amplitude des poids, avec des poids très élevés pour les plus petites entreprises. Ces travaux feront l'objet d'une valorisation en 2024, a minima interne à l'Insee. La revue du plan de sondage des enquêtes mensuelles de branche va se poursuivre en 2024 sur le sujet de l'allocation inter-produit dans un objectif de maximisation (sous contraintes) de la précision des indices agrégés : il s'agira d'analyser l'apport d'une réallocation de l'échantillon entre produits en prenant en compte la taille économique des branches et/ou leur degré d'homogénéité statistique (à définir dans le cas de la mesure d'indices d'évolutions).

Intégration des données individuelles des industries agro-alimentaires dans les applicatifs de production de l'indice de la production industrielle (IPI)

Pour le calcul de l'indice de la production industrielle (IPI), l'ensemble des traitements amont sur les industries agroalimentaires (IAA) est jusqu'à présent géré par le Bureau des Statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA) du SSP Agriculture. Ces traitements reposent sur des procédures en self, par nature moins sécurisées qu'une application de production, et nécessitant d'importants investissements pour les maintenir et les mettre à niveau dans les années qui viennent.

Le projet d'une intégration plus poussée des données individuelles IAA et de leur analyse dans le binôme d'applications utilisé par l'Insee pour le calcul de l'indice de la production industrielle a été lancé et doit aboutir à une mise en application à l'horizon du début 2025, avec des gains significatifs à la clé, tant côté Insee que côté SSP Agriculture.

Préparation du changement de NAF pour les indicateurs de court terme

Les indicateurs de court terme calculés au DSCT (indices de prix de production, indices de chiffre d'affaires, indices de production) doivent basculer à la nouvelle nomenclature d'activité début 2028. Cela devrait représenter une charge très importante à partir de 2025, mais qui doit faire l'objet d'un début de planification dès cette année. Les principaux axes qui devront être étudiés sont les suivants :

- capacité des applications à intégrer ce changement de nomenclature. De premiers tests devront être envisagés assez vite, potentiellement dès 2025 ;
- articulation avec les autres processus de l'Insee qui sont également parties prenantes dans ce changement de nomenclature (comptes nationaux, statistiques structurelles d'entreprises, répertoires), mais avec des temporalités potentiellement différentes ;
- élaboration de la méthodologie de bascule (développements, ordonnancement des tâches) ;
- réropolation. Pour le processus « indice de la production industrielle » comme pour le processus « Indices de chiffre d'affaires et de volume associés », des réropolations fines sont possibles en raison de la richesse de l'information disponible. Du côté de l'IPI, l'utilisation de séries élémentaires à un niveau fin rend possible une réropolation évitant de trop s'appuyer sur des matrices de passage macroéconomiques. Sur le processus ICA, il est envisageable de construire une partie de la réropolation en s'appuyant directement sur les données microéconomiques (bascule de l'APE au niveau micro sur plusieurs années).

Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle (ESTANP)

Le projet de refonte de l'enquête annuelle de production (EAP) et des applications informatiques correspondantes a été lancé en 2020 pour répondre aux nouvelles exigences du règlement EBS sur la production industrielle. Le projet est entré dans sa phase de conception début septembre 2021. Une orientation majeure du projet est de s'appuyer complètement sur les métadonnées actives pour le pilotage du processus. Cette orientation s'est concrétisée par une intégration des travaux dans ceux de la filière d'enquête. Le projet de refonte participe à la conception et au développement de chacun des quatre produits de la filière d'enquête et prend le rôle de « sponsor » du Produit Traiter. La refonte ESTANP portera en 2024 sur quatre chantiers principaux :

- La mise en production d'une nouvelle application de gestion des nomenclatures (Estampille) ;
- La refonte du questionnaire, visant notamment à simplifier le questionnaire à améliorer son ergonomie et à intégrer des contrôles dans le questionnaire web ;
- La révision des contrôles et des redressements ;
- L'intégration du processus de production de l'EAP dans la filière d'enquête en particulier pour le produit « Traiter ».

Le projet vise aussi à intégrer les IAA au dispositif de collecte. Par ailleurs, l'échantillonnage sera allégé.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La division « Élaboration des statistiques de la production industrielle » (ESPRI) est associée à la recodification des APE des unités industrielles en nouvelle NAF. La division, en partenariat avec le Service de Statistiques Nationales d'Entreprises élaborera une table de passage entre la nomenclature d'activité actuelle et la nomenclature Prodeap pour le codage en nouvelle NAF. Par ailleurs elle fera évoluer la nomenclature Prodeap pour tenir compte de la nouvelle nomenclature d'activité.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee – Direction des statistiques d'entreprises
Département Synthèses sectorielles (DSS)

0. Orientations pour 2024

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse sur les entreprises par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture, le comité de concertation sur les statistiques de l'économie des services et le comité de concertation sur les statistiques du tourisme. Il conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises.

En 2024, un premier axe de travail concernera la contribution à la production des comptes nationaux et la réalisation des comptes sectoriels propres au département, dans le cadre rénové par le changement de base des comptes nationaux. L'intégration des prochaines évolutions de la nomenclature française d'activités (NAF), en cours de finalisation, devra par ailleurs être préparée.

Le deuxième axe porte sur l'amélioration des processus de collecte des enquêtes thématiques et des enquêtes de fréquentation touristique, avec leur intégration à terme dans la nouvelle filière de collecte de l'Insee. Un travail spécifique sera fait pour requestionner la pertinence de l'unité d'interrogation pour les enquêtes thématiques aujourd'hui collectées au niveau des entreprises, un retour à une collecte au niveau des unités légales étant envisagé pour certaines enquêtes.

Le troisième axe concernera la poursuite de l'exploitation de nouvelles sources et de nouvelles données, avec en particulier les données des plateformes de réservation d'hébergements touristiques, l'enquête Suivi de la demande touristique sous la responsabilité de l'Insee depuis janvier 2020, et les différentes sources permettant de documenter la fréquentation touristique par les non-résidents.

Enfin, la recherche d'une cohérence encore plus grande des publications et leur accessibilité pour les utilisateurs constituera un quatrième axe de travail traversant l'ensemble des activités d'étude et de diffusion du département. Il s'agira en particulier de développer les travaux d'études, et de favoriser leur diffusion, notamment dans le cadre de la transition (expérimentale) de l'ouvrage *Insee références* sur les entreprises vers un espace thématique sur les entreprises.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La collecte des enquêtes thématiques au niveau des entreprises (plutôt que des unités légales) sera poursuivie en 2024. Le bilan des collectes en entreprises menées depuis 2021 sera par ailleurs approfondi afin de permettre l'établissement d'une doctrine claire sur l'unité de collecte retenue à terme pour chacune des enquêtes du département. Il est en effet projeté de revenir, au moins partiellement, à une collecte en unités légales, pour certaines enquêtes aujourd'hui collectées en entreprises.

Enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et les services (2024)

La prochaine collecte de l'enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail aura lieu en 2024 sur l'ensemble du commerce de détail et les services automobiles. Un comité de concertation a été organisé au premier semestre 2022. Parallèlement, les expertises ont été poursuivies pour améliorer l'échantillonnage et viser une exhaustivité de la couverture du champ accrue à coûts maîtrisés. L'enquête a reçu un avis d'opportunité favorable en mars 2023 et un label d'intérêt général et de qualité statistique, avec caractère obligatoire, en décembre 2023.

Enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM, 2024)

Jusqu'à présent soumises à un *gentlemen agreement*, les données sur les chaînes de valeur mondiales sont désormais incluses dans le règlement européen EBS (règlement (UE) 2019/2152). L'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM), conçue pour répondre à ce règlement, sera collectée à l'automne 2024. Elle a été présentée en commission Entreprises et stratégies de marché en octobre 2023. Un comité de concertation a été réuni, dans la continuité des travaux initiés sous le régime du *gentlemen agreement*. La présentation au label est prévue fin mai 2024,

Par ailleurs, un enrichissement de l'enquête CAM avec d'autres sources statistiques (données Esane, base tous salariés, données des Douanes, etc.) est prévu, dans le cadre d'un appel d'offre européen. Ces travaux doivent permettre de produire de nouveaux indicateurs.

Enquête sur la filière automobile (2024)

Une enquête sur la filière automobile a commencé à être préparée en 2023, afin de mieux connaître le périmètre de cette filière en évolution, les caractéristiques des unités qui y contribuent, mais aussi approcher les mutations qui la traversent et les défis auxquels elle doit faire face. La collecte (par internet) de cette enquête est programmée pour fin 2024. Un comité de concertation a été réuni deux fois en juin 2023. La Commission Entreprises et stratégies de marché a rendu un avis d'opportunité positif sur cette enquête lors de la séance du 5 octobre 2023. La présentation au comité du label est prévue pour avril 2024.

Enquête 2025 auprès des associations

La collecte de la prochaine enquête auprès des associations aura lieu à l'automne 2025. Une première réunion du comité de concertation s'est tenue en mars 2023 et des tests sur une partie

du questionnaire, auprès de gros acteurs associatifs, ont eu lieu avril 2023. Les travaux sur l'échantillonnage et sur l'adaptation du questionnaire aux spécificités des associations intervenant sur quelques grands domaines (médico-social, enseignement) se poursuivent. Le dossier sera présenté en commission pour avis d'opportunité en octobre 2024, puis au comité du label au premier trimestre 2025.

Enquête pilote Voyages professionnels et personnels (VPP, 2024)

L'enquête VPP a pour objectif de fournir à Eurostat les résultats utiles au volet « demande » des statistiques sur le tourisme. Ces résultats sont actuellement produits à partir de l'enquête Suivi de la demande touristique (SDT), mise en place au début des années 1990, longtemps sous la responsabilité de la direction générale des entreprises (DGE) ; lors de sa reprise en janvier 2020 dans des délais contraints, l'Insee a poursuivi la collecte et l'exploitation de l'enquête avec le prestataire déjà mobilisé par la DGE. Des travaux menés depuis 2020 sur la qualité du dispositif SDT actuel ont permis de montrer l'existence de biais dans les statistiques produites, liés à la méthode historique. Des premiers travaux méthodologiques ont été menés pour les limiter. La réalisation de l'enquête pilote vise à expérimenter une méthode davantage en adéquation avec les attendus du règlement européen et les standards de la statistique publique. Ce pilote a reçu un avis favorable en opportunité en juin 2023, par la commission « Démographie et questions sociales », et la commission « Ménages » du Comité du label a accordé le 24 janvier 2024 un avis d'examen favorable avec proposition d'octroi du caractère obligatoire à cette enquête pilote. La collecte en est programmée de mai 2024 à janvier 2025.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Extension du dispositif de production de données d'équipement commercial au champ des services de proximité

Le dispositif « Points de vente (PDV) » permet de décrire l'équipement commercial (surface, chiffre d'affaires, effectifs) à partir du croisement de sources multiples (CFE, fichiers Majic et Tascom de la DGFIP, ESANE, SIRUS, Sirène). Bâti sur le champ du commerce de détail, il sera élargi aux services de proximité sur les dernières années afin de couvrir l'intégralité du périmètre généralement retenu pour les analyses des pôles commerçants de centre-ville et de périphérie.

Estimation de la vacance commerciale

Les données cadastrales de Majic peuvent permettre de comptabiliser un nombre de locaux commerciaux existants. Par ailleurs, le répertoire Sirius permet de suivre la démographie des établissements et les données de la cotisation foncière des entreprises permettent de les relier à leurs locaux commerciaux, afin de déterminer l'occupation des locaux commerciaux par des entreprises actives. Dès lors, il est envisageable de calculer un taux de vacance commerciale. Une étude de faisabilité sera conduite au premier semestre 2024, si possible en confrontant les résultats aux données de l'Atelier parisien d'urbanisme sur la commune de Paris.

Consolidation du taux de dématérialisation des réponses de l'enquête de fréquentation touristique

- Étudier la possibilité de substituer à l'enquête de parc des hébergements touristiques une exploitation de sources externes renseignant sur les caractéristiques des hébergements, et de sources alternatives sur le caractère actif des entreprises d'hébergement collectif. Ce travail n'a en effet pas pu être mené comme prévu en 2023.
- Développer le taux de dématérialisation des hébergements équipés des logiciels ouverts à la collecte en s'appuyant sur ce bilan et sur l'aide apportée par les différents acteurs (Atout France, ADN Tourisme, éditeurs de logiciels, etc.).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Adaptation des dispositifs à la révision de la nomenclature d'activités

Les analyses en anticipation de l'impact de la révision de la nomenclature française d'activités (NAF) sur les différents dispositifs statistiques constitueront également un pan important de l'activité du département.

Exploitation de sources nouvelles pour estimer la fréquentation touristique des non-résidents : l'évolution du positionnement de l'Insee sur la production de statistiques du tourisme, recentré sur un objectif de réponse aux besoins internationaux, nationaux et régionaux, conduit à étendre l'éventail des problématiques relatives au tourisme et des sources mobilisées pour y répondre. En particulier, il lui faut répondre aux fortes attentes sur l'évaluation du tourisme des non-résidents. En lien avec la Banque de France qui produit le dispositif EVE (enquête auprès des visiteurs étrangers), le département travaillera à l'exploitation de sources alternatives (données CB, téléphonie mobile, scrapping plateformes), pour estimer les arrivées de touristes étrangers.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Transformation de l'Insee références sur les entreprises en un espace thématique

Le département est associé à un projet pilote mené par le département de l'offre éditoriale de l'Insee, visant à substituer à l'*Insee références* annuel sur les entreprises un espace thématique centralisant l'ensemble de la production et des études de la sphère entreprises. Cet espace serait mis à jour « au fil de l'eau », un jour-événement étant néanmoins prévu pour valoriser davantage quelques études présentées en bouquet. Ces évolutions devraient permettre de conforter la cohérence d'ensemble des différentes données mises en ligne et d'en faciliter l'appropriation par les utilisateurs.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

0. Orientations pour 2024

Le contexte de crises (sanitaire, géopolitique, énergétique, etc.) influe directement le suivi conjoncturel, qu'il s'agisse du recueil de données (élaboration de modules *ad hoc* dans les enquêtes de conjoncture) ou des analyses publiées dans les *Notes de conjoncture*.

S'agissant des *Notes de conjoncture*, l'Insee poursuivra en 2024, de manière expérimentale et sous réserve que le besoin demeure, la publication de *Points de conjoncture* intermédiaires aux *Notes* trimestrielles. Le contenu des *Notes* continuera de privilégier les éclairages thématiques et, s'agissant de la partie internationale, la dimension comparative et l'impact de l'environnement mondial sur la France. Les travaux méthodologiques pourront également faire l'objet d'éclairages.

S'agissant des enquêtes de conjoncture, l'enjeu est de produire les enquêtes les plus pertinentes et réactives possibles, plus modulables, et ce de manière plus rationalisée. Certains des questionnements spécifiques introduits en 2022 et modifié en 2023, dans ces enquêtes pour évaluer les conséquences de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique seront maintenus ou aménagés en 2024. Les travaux seront par ailleurs poursuivis pour accroître la capacité d'adaptation des enquêtes, dans le format actuel de l'architecture informatique, mais surtout à moyen terme en menant des investissements plus structurels *via* la refonte du système d'information des enquêtes. En amont de cette refonte, et de la réécriture complète des questionnaires dans les nouveaux outils de la filière, nous interrogerons sur la pertinence et l'harmonisation de l'ensemble des questions posées à travers les différentes enquêtes.

La méthodologie de calcul des résultats (indicateurs synthétiques de climat, de retournement) et leur utilisation en prévision) sera renforcée, y compris en articulation avec les nouvelles sources de données à plus haute fréquence.

Concernant les moyens, il s'agira de trouver un régime de fonctionnement permanent après la fin du transfert, pour sa partie « administrative » en Direction régionale d'Île-de-France des travaux de gestion des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La refonte concernera en premier lieu le système d'information des enquêtes de conjoncture, pour le rendre plus réactif, compatible avec les outils mutualisés de la filière que nous intégrerons (au moins pour Platine, la plateforme de collecte des enquêtes par internet). À la marge, elle pourra concerner des évolutions mineures des questionnaires (harmonisation entre enquête, suppression de question non imposée par l'Europe et peu pertinente). Ce travail sera fait en collaboration avec certains partenaires/utilisateurs et avec information du Cnis-Label.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Sans objet

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux d'adaptation de la chaîne de production actuelle des enquêtes de conjoncture seront poursuivis notamment sur le passage en R des derniers codes SAS encore existant.

La méthodologie des indicateurs composites fondés sur les séries de soldes d'opinion issus des enquêtes de conjoncture, tels le climat des affaires en France ou les indicateurs de retournement, sera discutée, en partie dans le cadre de la participation à l'axe *Nowcasting* de la Chaire de recherche Paris School of Economics. En particulier un nouvel indicateur des climats des prix sera mis à l'étude. Enfin, au-delà de ces indicateurs dérivant classiquement des enquêtes, les travaux sur les outils de prévision en continu de la croissance du produit intérieur brut, ou *GDP tracker*, seront poursuivis.

L'*Informations Rapides* « Pétrole et matières premières importées » sera renommé « Prix des énergies et des matières premières importées » et sera modifié et enrichi. Le suivi du prix du gaz sera incorporé ainsi que celui des prix des matières premières « stratégiques », en particulier dans le cadre de la Transition énergétique en cours et sur la base des travaux de sélection du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

S'agissant des Notes et Points de conjoncture :

- la publication de *Points de conjoncture* intermédiaires aux *Notes trimestrielles de conjoncture* se poursuivra en 2024, sous un format réduit et de manière expérimentale.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale des douanes et droits indirects

Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE)

0. Orientations pour 2024

En 2024, comme au cours des années précédentes, le Département des Statistiques et Études du Commerce Extérieur (DSECE) portera une attention particulière aux événements pouvant influencer l'évolution du commerce international (contexte géopolitique et sanctions commerciales, accords de libre-échange, mesures tarifaires...) et réalisera le cas échéant des analyses spécifiques.

L'année 2024 s'inscrit en grande partie dans la continuité des travaux pluriannuels engagés en 2023. Ainsi, la réingénierie de l'ensemble de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur, qui a débuté en 2023, se poursuivra en 2024 avec notamment la rénovation d'une première partie des processus, le démarrage des travaux méthodologiques visant à revoir les méthodes de détection des valeurs atypiques et le cas échéant de correction des valeurs erronées, et, en lien avec l'Unité qualité de l'Insee, le recueil des besoins des utilisateurs en vue de la refonte des produits de diffusion.

Parallèlement, le DSECE va poursuivre en 2024 les travaux engagés en 2023 pour adapter son système d'information à l'évolution de la source de données sur les échanges extra-UE (nouvelle plateforme douanière Delta Imports / Exports). En outre, l'exploitation de nouvelles sources de données administratives pour améliorer la couverture des statistiques du commerce extérieur se poursuivra (déclarations H7 sur le champ des faibles valeurs, données fiscales issues du guichet unique européen pour les ventes à distance (OSS), micro-données des autres États-membres).

Certains travaux méthodologiques menés en 2023 (nouvelle méthode de correction CAF-FAB et calcul de coefficients retard pour réduire les révisions) seront intégrés dans la production en 2024.

Par ailleurs, des travaux nouveaux seront entrepris en 2024. Une première exploration des données du répertoire européen des groupes (EGR) sera réalisée en vue d'identifier et de mesurer les flux de commerce extérieur intra-UE qui sont réalisés au sein d'un même groupe européen.

Enfin, pour accroître la visibilité des utilisateurs sur les méthodes utilisées pour la production des statistiques du commerce extérieur et mieux valoriser les travaux méthodologiques réalisés par le DSECE, celui-ci prévoit la création d'une nouvelle collection de publications « Méthodes » en 2024.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête auprès des exportateurs, afin d'identifier ceux qui réalisent des flux de « quasi-export »

Le quasi-export concerne des biens qui sont expédiés depuis un État-membre A (ex : France) vers un État membre B (ex : Espagne) afin d'être ensuite exportés vers un pays tiers C (ex : Chine). Actuellement, dans les statistiques du commerce extérieur, dans ce type de situation, le pays de destination à l'exportation n'est pas la destination finale C mais l'État-membre intermédiaire B. Un projet, piloté par Eurostat, vise à « gommer » les flux intermédiaires intra-UE pour ne faire apparaître dans les statistiques que les flux depuis les pays réels d'exportation vers les pays tiers, donc dans l'exemple ci-dessus, à comptabiliser ce type de flux comme étant un flux de l'État-membre A à destination du pays tiers C. Ce projet s'appuie sur un échange de micro-données douanières entre les autorités statistiques des États-membres : les déclarations d'exportations vers les pays tiers (pays C) correspondant à du quasi-export sont transmises par le pays intermédiaire (pays B) au pays d'origine de l'exportation (pays A) afin que celui-ci comptabilise ce flux vers le pays C.

La mise en œuvre de cette nouvelle règle de comptabilisation est prévue réglementairement à partir de janvier 2024. Suite aux expertises des données réalisées par le DSECE en 2023 pour préparer cette évolution, il apparaît que, parmi les flux vers les pays tiers, il n'est pas toujours possible d'identifier de façon fiable ceux qui correspondent à du quasi-export. Au cours de cette phase préparatoire, le DSECE a été amené à interroger des entreprises pour vérifier cette information. En 2024, avec le passage en production de cette nouvelle règle de comptabilisation, le DSECE lancera de façon plus systématique des travaux d'identification des schémas de quasi-export au travers de monographies voire d'une enquête auprès des entreprises les plus susceptibles de réaliser ce type de flux, afin de fiabiliser les résultats.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Adaptation du système d'information du DSECE pour prendre en compte la nouvelle collecte de données administratives douanières (Delta I/E) et la nouvelle source de données sur l'avitaillement en produits pétroliers

Le système de collecte des données douanières utilisées par le DSECE pour produire les statistiques sur les importations et les exportations extra-Union européenne (le document administratif unique - DAU) fait l'objet d'une refonte de grande ampleur (projet de plateforme Delta Imports / Exports). Le DSECE devra adapter son système d'information aux évolutions de contenu, de format, et de flux de données. Il étudiera aussi l'opportunité de récupérer de nouvelles variables qui n'existent pas dans la déclaration actuelle. La bascule est prévue fin 2024 pour les imports, et fin 2025 pour les exports.

Par ailleurs l'application de collecte des données sur l'avitaillement concernant les produits pétroliers va être remplacée par un nouveau mode de collecte, le DSECE doit donc faire évoluer sa chaîne de traitements pour prendre en compte ce changement.

Utilisation du répertoire européen des groupes (EGR) pour identifier les flux intra-groupes européens des entreprises implantées en France

Le développement des échanges internationaux de biens entre les filiales d'un même groupe localisées dans des pays différents est une composante fondamentale de la mondialisation de l'économie. Le DSECE souhaite explorer la possibilité de quantifier les échanges intra-groupes de

biens entre filiales françaises et filiales implantées dans un autre pays de l'UE, à partir de ses données nationales collectées, et du répertoire européen des groupes d'Eurostat (European Group Register).

Exploitation des micro-données des autres États-membres, dans le cadre du règlement européen sur les statistiques d'entreprises (EBS)

- Analyse des données miroir :

Le DSECE a démarré le travail de confrontation de sources entre les micro-données sur les exports fournies par les autres États-membres, et les données françaises « miroir » sur les importations. L'objectif est d'expertiser les éventuelles asymétries afin de les expliquer et de les corriger. Il s'agit aussi de repérer à l'inverse les cas où les données sont cohérentes de façon stable, afin d'étudier la faisabilité d'utiliser des données d'export fournies par les autres États-membres en substitution d'une partie de la collecte nationale sur les imports pour alléger la charge d'enquête des entreprises françaises, sans dégrader la qualité des statistiques produites. Ces travaux se poursuivront en 2024.

- Intégration des données du dédouanement centralisé communautaire et des données du quasi-export fournies par les autres États-membres :

- le dédouanement centralisé communautaire permet de centraliser les formalités douanières auprès d'un seul bureau de déclaration d'un État-membre pour des flux qui sont du ressort de bureaux de douane d'autres États-membres. Une expertise de ces données a été réalisée en 2023, et des échanges avec certains États-membres ont été nécessaires pour vérifier la complétude et la fiabilité des données fournies par ceux-ci. L'intégration en production de ces données aura lieu en 2024.
- le quasi-export : la prise en compte du quasi-export est prévue à partir de janvier 2024 (voir 1.1). Les données reçues des autres États-membres devant être conservées dans un environnement informatique vérifiant des normes strictes de sécurité établies par Eurostat (ESS Security), proches de l'ISO27001, leur intégration en production nécessite des mesures particulières.

Intégration des nouvelles déclarations sur le champ des envois de faible valeur

Depuis le 1^{er} juillet 2021, une évolution réglementaire (suppression de la franchise fiscale) conduit à l'obligation de déclaration de tous les envois en provenance de pays tiers vers l'union européenne quelle que soit leur valeur. En dessous d'un certain seuil les opérateurs pourront utiliser une déclaration simplifiée (Delta H7). Le DSECE doit prendre en compte ces données dans ses statistiques sur les importations. Il a effectué en 2023 les démarches nécessaires afin de récupérer ces données, il les expertisera en 2024, avant de pouvoir les intégrer en production.

Intégration de nouvelles données fiscales relatives aux ventes à distance intra-UE de biens

Suite à la mise en place du guichet unique de TVA (OSS, pour « One-Stop-Shop ») au niveau de l'Union européenne pour les ventes à distance intra-UE de biens depuis le 1^{er} juillet 2021, les entreprises utilisant ce dispositif ne sont plus tenues de s'immatriculer à la TVA dans l'État membre d'introduction du bien et de ce fait sont dispensées de réponse pour ce flux dans l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI). Il s'agit donc de réintégrer dans les statistiques du commerce extérieur les flux réalisés par ces opérateurs.

Le DSECE s'est rapproché de la DGFIP, et un groupe de travail a été mis en place pour définir précisément le contenu de la transmission à mettre en place et le cadre réglementaire de la fourniture de ces données (convention). Les données sont en cours d'expertise, et leur intégration en production devrait être réalisée en 2024.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Réingénierie de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur

Le DSECE s'est engagé à partir de 2023 dans un programme de réingénierie de l'ensemble de son processus de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur. Cette refonte a pour objectifs de moderniser l'ensemble de la chaîne, d'intégrer les nouveaux outils et les préconisations récentes de bonnes pratiques de la statistique publique, et de rendre la chaîne de traitements plus évolutive afin de prendre en compte de façon plus agile les évolutions réglementaires et de permettre une amélioration continue. La durée prévisionnelle du projet est d'environ quatre ans.

En 2023 a été réalisée une analyse de l'existant et une première phase d'expression des besoins, ainsi qu'une première ébauche de la cible. Il s'agit ensuite de décrire les processus cibles à une maille fine, et d'élaborer les spécifications fonctionnelles générales. Ainsi, en 2024, ces travaux seront réalisés pour un premier palier fonctionnel, comprenant notamment l'échantillonnage et la phase « aval » de la production mensuelle. En 2024 vont également être menés des travaux de méthodologie statistique sur lesquels s'appuieront les spécifications.

Enfin, compte tenu des évolutions réglementaires, les statistiques du commerce extérieur ne sont plus uniquement fondées sur les deux principales sources utilisées actuellement (enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE et Document Administratif Unique pour les flux extra-UE), mais elles doivent prendre en compte de nouvelles sources (cf. 1.2), dont certaines sont externes à la douane (données fiscales relatives au guichet unique pour les ventes à distance (OSS), micro-données des autres États-membres). Il devient ainsi nécessaire d'intégrer en production, et donc de façon industrialisée, des données externes. La mise en place d'un dispositif technique et organisationnel dédié aux échanges de fichiers externes permettrait notamment d'automatiser la réception des données, d'assurer un contrôle centralisé de la bonne réception des fichiers et de leur intégrité, et d'assurer la sécurité du transport des données. L'instruction de ce sujet démarrera en 2024.

Mise en place de nouveaux coefficients retard dans les séries publiées

Afin d'anticiper les données des déclarations retardataires, des coefficients retard sont estimés et appliqués aux agrégats publiés afin d'éviter (ou réduire) les révisions lors des publications ultérieures. Suite au remplacement de la déclaration d'échanges de biens par l'enquête sur les échanges de bien intra-UE (EMEBI) depuis janvier 2022, des travaux méthodologiques ont été réalisés pour mettre au point une nouvelle méthode d'estimation des coefficients retards sur l'ensemble du champ (intra et exta UE). Elle sera mise en œuvre en production courante en 2024, et un suivi régulier des révisions sera effectué.

Calcul de nouveaux coefficients CAF-FAB

Pour calculer le solde commercial en concept FAB-FAB (franco à bord), c'est-à-dire au "passage de la frontière du pays exportateur", les exportations françaises sont comptabilisées au passage de la frontière nationale (FAB), mais une correction (taux de passage CAF/FAB) est apportée aux importations CAF (coût assurance fret) pour éliminer tous les frais liés à l'acheminement des marchandises depuis la frontière du pays partenaire jusqu'à la frontière française. Une symétrie est ainsi établie dans la comptabilisation des deux flux afin de ne pas biaiser le calcul du solde commercial.

Cette correction est actuellement effectuée à l'aide de coefficients calculés il y a plusieurs années et qui ne sont donc plus à jour. Le DSECE a mené un chantier méthodologique pour définir un nouveau mode de calcul des coefficients CAF-FAB, en s'appuyant non plus sur une enquête spécifique mais sur la source administrative sur le dédouanement. Cette méthode présente notamment l'avantage de permettre un calcul plus fréquent des coefficients et donc une mise à jour plus régulière. Le DSECE a présenté cette méthode à l'Insee (comptabilité nationale) et à la Banque de France (balance des paiements), et la décision a été prise de façon concertée

d'intégrer le nouveau coefficient à partir de janvier 2024. Les trois organismes feront un point chaque année pour décider de la nécessité ou non de mettre à jour les coefficients.

Analyse de la vulnérabilité des approvisionnements français

Depuis 2022, le DSECE a entrepris des travaux pour calculer des indicateurs de vulnérabilité des approvisionnements français. Ainsi, après une étude sur la vulnérabilité des approvisionnements en provenance de Chine en 2022, et une étude sur la vulnérabilité énergétique de la France publiée en 2023, le DSECE prévoit de réaliser en 2024 des travaux sur l'autonomie alimentaire des départements et régions d'outre-mer (DROM), dont les difficultés d'approvisionnements ont notamment fait l'objet d'un rapport d'information parlementaire publié en 2023. Pour cette analyse, les produits alimentaires sont définis comme la somme des produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture et des produits des industries agroalimentaires.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Création d'un nouveau produit de diffusion visant à documenter et valoriser les travaux méthodologiques auprès du grand public

Actuellement, les produits de diffusion du DSECE concernent la diffusion d'indicateurs conjoncturels ou d'études statistiques/économiques. Toutefois, la mise en œuvre du règlement EBS, l'utilisation de sources administratives en substitution d'enquêtes (par exemple l'utilisation des données douanières pour actualiser les coefficients CAF/FAB, l'utilisation de données fiscales pour mesurer les échanges intra-UE de e-commerce...) ainsi que le contexte porteur du projet de réingénierie de la chaîne statistique ont occasionné la réalisation d'études méthodologiques mais dont la diffusion reste assez limitée faute d'un support de diffusion adapté. Le DSECE souhaite en 2024 créer un nouveau produit de diffusion de ses études méthodologiques, a priori une collection « Méthodes ».

Refonte de la diffusion et du site internet du DSECE

Dans le cadre de la réingénierie des statistiques du commerce extérieur (cf. point 1.3), un volet diffusion est prévu. N'ayant pu être menées en 2023, une analyse de l'existant et une expression des besoins des utilisateurs seront réalisées en 2024, et la conception d'une nouvelle offre de diffusion devrait démarrer, et permettre de donner des orientations pour faire évoluer le site internet actuel.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

0. Orientations pour 2024

En 2024, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter la connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère. Ils s'inscriront plus particulièrement cette année dans le double contexte du besoin renforcé de connaissances sur la situation économique de l'agriculture et des agriculteurs, et de la mise en œuvre des mesures de planification écologique dans le périmètre de compétences du ministère.

2024 débutera par la publication d'un Insee Références, co-réalisé avec l'Insee, consacré à l'agriculture et à l'alimentation et aux grandes transformations de ces dernières années, aboutissement d'un travail au long cours mené tout au long de 2023.

Plusieurs études sur le revenu disponible des ménages agricoles et leur niveau de vie vont pouvoir déboucher en 2024, exploitant l'appariement inédit réalisé en 2023 entre les données du recensement agricole 2020 et les données fiscales et sociales des ménages.

La collecte de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles s'achèvera au premier trimestre 2024. Au terme du contrôle et de la validation des données, elle permettra de mettre à jour la photographie de la « Ferme France » issue du dernier recensement agricole. Elle apportera aussi des éclairages inédits sur le machinisme et le numérique, l'irrigation, les pratiques de gestion des sols et les vergers seront également actualisées. La publication des premiers résultats est programmée début 2025 avec la mise en ligne d'un « Primeur » sur Agreste.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2024 sera consacrée à la préparation et la collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture et arboriculture, qui permettra ainsi notamment de compléter le rapportage européen sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Les réflexions vont également débiter sur le dimensionnement d'une enquête multi-filières sur les usages des produits phytosanitaires, dans le contexte d'une demande renforcée, en périmètre et en fréquence, de statistiques sur ces produits prévue par le nouveau règlement SAIO.

Le SSP poursuivra ses investissements dans la modernisation et l'amélioration de ses outils et de ces process. Plusieurs enquêtes vont être soumises au Comité du label, dont celle sur la livraison d'engrais qui fera l'objet d'un investissement méthodologique particulier. En association avec la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), le SSP co-élabore un portail de déclaration unifiée en matière d'aquaculture marine pour alléger la charge administrative globale des enquêtés. Enfin, le SSP contribue aux réflexions et au développement des outils de la nouvelle filière d'enquête unifiée portée par l'Insee, en y exprimant également les besoins spécifiques à un SSM et aux enquêtes de la statistique agricole.

Le SSP reste enfin fortement engagé dans une démarche d'innovation, en termes de données originales et de méthodologie :

- les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures à partir d'images satellitaires, menés en partenariat avec le Centre national d'études spatiales (Cnes), montrent des résultats *a priori* très encourageants, cohérents avec la statistique annuelle agricole et les résultats de l'enquête Terres labourables. Le SSP va travailler à l'implémentation opérationnelle de ces méthodes en vue d'une production statistique pérenne, pour aider à la réalisation de l'analyse conjoncturelle, ou pour approfondir l'information géographique diffusée en extrapolant les rendements à l'ensemble des parcelles déclarées à la politique agricole commune ;
- dans le dispositif d'observation de l'occupation du sol, le travail de photo-interprétation réalisé manuellement sera allégé grâce à l'imputation automatique de points de l'échantillon, basée sur

une méthode de *deep learning*, mixant des photos aériennes et diverses données (altitude, fichiers fonciers, département, distance à du bâti...);

- l'expérimentation sur le recueil et la mobilisation des données privées d'utilisation des produits phytosanitaires contenues dans les logiciels de gestion parcellaire des agriculteurs (projet Prophyl-Produits phytosanitaires dans les logiciels), sera conduite sur le terrain cette année, avec la participation de trois éditeurs volontaires. Le bilan de ce test alimentera le rapport au groupe de travail sur les utilisations de produits phytosanitaire du Cnis attendu pour fin 2024 et permettra de dégager des perspectives pour la suite.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2023 (ESEA 23)

La collecte de l'enquête « Structure 2023 » se terminera fin février 2024. Suivront des phases de validation des données collectées avec les Services régionaux de l'Information statistique et économique (Srise). L'objectif est de transmettre d'ici la fin de l'année les données à Eurostat conformément au règlement IFS (*Integrated Farm Statistics*) sur lequel repose les Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles (ESEA). En dehors de ce rapportage européen, cette enquête va permettre de mettre à jour la photographie de la « Ferme France » issue du dernier recensement agricole. En dehors des questions posées sur la structure des exploitations agricoles, des informations sur le machinisme et le numérique, l'irrigation, les pratiques de gestion des sols et les vergers seront également actualisées. La mise à disposition des premiers résultats d'ESEA 23 est programmée début 2025 avec la mise en ligne d'un « Primeur » sur Agreste.

Enquête sur les pratiques culturelles (PK) en arboriculture et viticulture 2024

Cette enquête fait partie du cycle des enquêtes sur les pratiques culturelles, qui permettent de réaliser une fois tous les cinq ans un suivi des principales filières en production végétale (grandes cultures, arboriculture, maraîchage, viticulture) au niveau national. Pour l'arboriculture et la viticulture, le SSP a fait le choix de regrouper pour la première fois deux filières dans une enquête PK afin de rechercher des synergies en vue de l'application du règlement européen SAIO (*Statistics on Agricultural Inputs and Outputs*). La collecte de cette enquête doit démarrer en novembre 2024 pour se terminer en février 2025 et sera réalisée en face à face par les Srise. Avec cette enquête qui achève un cycle, le SSP transmettra à Eurostat d'ici fin 2025 des statistiques sur les usages des produits phytopharmaceutiques (PPP) dans l'ensemble des filières culturelles suivies sur la période 2020-2024 en France à travers les enquêtes PK.

L'année 2024 sera par ailleurs mise à profit pour démarrer les travaux de préparation d'une enquête PK multi-filières sur les usages des PPP dont le premier rapportage est programmé en 2027 sur la campagne agricole 2026. Cette enquête permettra au SSP de répondre au SAIO et deviendra annuelle à compter de 2029.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pratiques culturelles et données privées des logiciels de gestion des parcelles

En 2024, un test avec trois éditeurs volontaires sera lancé afin d'évaluer grandeur nature le potentiel offert par les données sur les usages de traitements phytosanitaires contenus dans les logiciels de gestion parcellaire. Cette expérimentation s'appuiera sur une campagne de communication visant à recueillir le consentement éclairé des agriculteurs pour partager leurs données. Une API développée par le Masa, permettra de récupérer et stocker les flux de données entre les éditeurs et le SSP. Le bilan de ce test alimentera le rapport final du groupe de travail sur les utilisations de produits phytosanitaire du Cnis qui sera présenté fin 2024. Des prolongements sont envisagés avec la mise en place d'un projet sous subvention européenne associant les Néerlandais et Allemands. Dans ce cadre, le SSP sera amené à animer des réflexions sur les leviers permettant d'emporter l'adhésion des exploitants agricoles à partager leurs données sur les traitements PPP.

Aquaculture

Un portail de télédéclaration sur l'aquaculture maritime est en cours de développement. Ce dernier résulte d'un projet lancé l'an dernier par la DGAMPA auquel le SSP a été associé. Réalisé dans le cadre de la Fabrique du Numérique du ministère de la Transition écologique et cohésion des territoires (MTECT), ce projet conduit dans un format Start'Up d'État permettra de recueillir les productions et l'emploi des entreprises aquacoles. Ces informations pourraient se substituer à celles que nous collectons chaque année dans l'enquête sur l'aquaculture. La bascule sera fonction de la montée en charge des déclarations dans le portail. Resterait alors uniquement à collecter par enquête les productions aquacoles relevant de la pisciculture et de l'algoculture en eau douce.

Mobilisation de données satellitaires pour l'agriculture

Les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures menés en partenariat avec le Cnes montrent des résultats *a priori* assez cohérents avec la statistique annuelle agricole et les résultats de l'enquête Terres labourables. Le SSP va travailler à l'implémentation opérationnelle, soit pour aider à la réalisation de l'analyse conjoncturelle, soit pour extrapoler sur l'ensemble des parcelles déclarées à la politique agricole commune les informations de l'enquête Terres labourables.

Enquête sur les livraisons d'engrais

Le label d'intérêt général et de qualité statistique de cette enquête annuelle arrivera à expiration fin 2024. En 2024, le renouvellement du label sera demandé au 2^e semestre 2024, après passage au Cnis pour l'avis d'opportunité au premier trimestre 2024. Il sera l'occasion d'un investissement méthodologique conséquent sur la fiabilisation de l'univers et le traitement de la non-réponse dans les données mensuelles et les données annuelles (campagne) consolidées.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Utilisation du territoire

En 2024, le contrat de recherche sur l'enquête sur l'utilisation du territoire (Teruti) entre l'Ensaï et le SSP arrivera à son terme. Au-delà de la formalisation du plan de sondage, les résultats attendus comprendront la définition d'un nouveau jeu de pondérations transversales et longitudinales adapté aux contraintes de la collecte, notamment les nombreuses ruptures de séries. Ces nouvelles pondérations permettront de calculer des séries homogènes et cohérentes en matière d'évolution sur longue période de l'occupation du sol, pour objectiver l'augmentation de l'artificialisation et la diminution des surfaces des terres agricoles. Parallèlement, le travail de photo-interprétation réalisé par les Srise sera allégé grâce à l'imputation automatique de points de l'échantillon : une méthode de

deep learning, mixant des photos aériennes et des données tabulaires (altitude, fichiers fonciers, département, distance à du bâti...) permettra de qualifier une partie des points à photo-interpréter.

Indice de production industrielle (IPI)

En 2024, débiteront les premiers test d'intégration des données mensuelles de l'enquête mensuelle de production (EMP) des industries agricoles et alimentaires (IAA) dans la chaîne informatique servant au calcul de l'indice de la production industrielle (IPI) par l'Insee. Actuellement, ces données sont intégrées en aval (outil Ocapi), et l'objectif est de pouvoir les intégrer plus en amont dans la chaîne (i.e. dans l'outil Origami). Un poste dédié à la Direction régionale d'Occitanie a été mis à disposition pour réaliser ces tests. Ces derniers devraient aboutir en 2025. Ce projet est conduit en même temps que les travaux liés au rebasement en continu de l'IPI.

Appariement recensement agricole 2020 et Filosofi : diffusion des données et résultats

Il s'agit d'un appariement réalisé en 2023, qui va déboucher en 2024 sur différentes études sur les revenus et niveaux de vie des ménages agricoles, et dont les données vont être déposées sur le CASD. Un premier *Primeur* sera publié le 27 février 2024, en complément de l'*Insee Référence* consacré à l'agriculture qui fournira quelques éléments également. Ces données vont être exploitées également par les services statistiques en région (Srise), pour des études en collaboration avec les directions régionales de l'Insee, éclairant sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire des ménages d'exploitants agricoles.

Valeur vénale des terres

Le SSP réalise chaque année avec la Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer) des estimations du prix des terres et prés à partir des données transmises par les notaires aux Safer sur les notifications de transactions. Ces travaux donneront lieu à des expertises nouvelles à partir de 2024 pour différencier le prix des terres arables de celui des prés, en vue de fourniture de ces prix à Eurostat à compter de 2026 (prix 2025) dans le cadre du règlement SAIO.

Rebasement d'indices et comptes agricoles

Il s'agit de finaliser en 2024 le rebasement des indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) pour les fruits et légumes (base 2020), qui alimentent les IPPAP diffusés par l'Insee. Concernant les comptes spécifiques de la branche agricole, le premier compte en nouvelle base 2019-2020 sera publié en juillet 2024 (Commission des comptes de la nation de juillet). Les comptes régionaux seront alors totalement en cohérence avec le compte national élaboré par l'Insee en concertation avec le SSP, conformément au règlement européen entré en vigueur à ce sujet.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Refonte du répertoire statistique des exploitations agricoles

Les travaux de refonte du répertoire des exploitations agricoles reprendront en 2024 après une interruption du projet de plus de 6 mois, du fait de manque de moyens de maîtrise d'œuvre informatique. Les échanges méthodologique avec le Département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss) et le programme Resil de l'Insee reprendront pour bénéficier de leur expertise dans la gestion du répertoire Sirius² et l'appariement de sources administratives pour constituer un répertoire d'unités statistiques. L'objectif de ce projet de refonte, qui bénéficie d'un cofinancement d'Eurostat, est d'aboutir en 2025 à la mise en service d'un répertoire des exploitations agricoles à des fins statistiques (principalement pour la réalisation des plans de sondage, mais aussi pour des analyses statistiques), s'appuyant de manière industrialisée sur l'appariement des diverses sources administratives.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2 Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

Lancement d'un appel à projets de recherche sur « Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions »

Depuis plusieurs décennies déjà, un nombre croissant d'agriculteurs s'installent sans que leurs parents n'aient été agriculteurs. En l'absence de caractérisation précise, ces nouveaux entrants dans la production agricole sont mal suivis par la statistique publique et les connaissances à leur sujet demeurent parcellaires. Il semble toutefois qu'ils s'installent fréquemment après une ou plusieurs expériences professionnelles dans d'autres secteurs d'activité, qu'ils privilégient le maraîchage et l'horticulture, la production biologique, et qu'ils s'installent plutôt sur des exploitations de petite dimension. Ils intègrent aussi souvent dans leur projet un ou plusieurs ateliers de transformation et de commercialisation de leurs productions.

De leurs côtés les politiques publiques, mais aussi le conseil agricole, les industries de l'aval, etc., semblent avoir des difficultés à prendre en considération ces nouvelles origines et trajectoires des actifs agricoles. Ainsi, si les dispositifs d'aide à l'installation prévoient une majoration pour les installations hors cadre familial, les difficultés spécifiques des nouveaux entrepreneurs extérieurs au secteur pour accéder au foncier, au crédit, et leurs besoins particuliers en matière de formation, sont peu pris en compte.

La caractérisation de ces nouveaux actifs agricoles, la compréhension de leur insertion dans ce secteur d'activité, la façon dont les politiques publiques les accompagnent, constitue donc un enjeu important qu'il importe d'éclairer par des analyses précises et étayées. C'est dans cette perspective que se situe le présent appel à projets de recherche, pour bénéficier des apports du monde scientifique. Il comporte deux axes complémentaires :

1. portrait social et démographique des nouveaux actifs agricoles ;
2. nouveaux actifs et enjeux agricoles associés.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

0. Orientations pour 2024

Le SSM Défense poursuit sa montée en charge avec un effectif de 24 agents au 01/02/2024.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Exploitation des données de l'enquête sur la défense dans l'industrie et les services (EDIS 2023) au travers d'une publication présentant les premiers résultats prévue au deuxième trimestre 2024.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation pour la première fois du fichier fiscal « POTE » (déclarations d'impôt sur le revenu des foyers fiscaux) et appariement avec des données RH du ministère des Armées de façon à identifier les militaires qui y figurent. Cette exploitation s'inscrit dans le cadre d'une étude sur l'impact de la mobilité des militaires sur les revenus de leur ménage. Alternativement c'est le fichier FIDELI qui sera mobilisé avec la fourniture d'un code statistique non signifiant pour réaliser ces appariements.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Déplacements domicile-travail des militaires
Situation financière des entreprises de l'industrie de défense
Inscription territoriale des bases de défense de Besançon et Belfort
Métiers en tension dans l'industrie de défense
Panorama des industries de défense en Europe
Production d'indicateurs pour l'Observatoire de la jeunesse pour le recrutement

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site internet du SSM Défense accessible à l'adresse www.defense.gouv.fr/ssm a fait l'objet d'enrichissements avec l'ajout d'infographies et d'un outil de visualisation cartographique des résultats d'enquête (<https://www.defense.gouv.fr/ssm/carte-frequentation-lieux-memoire-2022>).

Le SSM Défense souhaite se doter d'un serveur R Shiny de façon à pouvoir diffuser des représentations graphiques et cartographiques interactives de ses indicateurs (data visualisation).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Afin de mener l'étude mentionnée au 1.2 « étude sur l'impact de la mobilité des militaires sur les revenus de leur ménage », le SSM procédera à un appariement de données fiscales (fichier POTE de la DGFIP ou base FIDELI de l'Insee) avec les données RH dont il dispose au moyen du CSNS.

0. Orientations pour 2024

Le COP (contrat d'objectifs et de performance) pour la période 2024-2028 de FranceAgriMer a été signé le 27 février 2024.

Les travaux statistiques de FranceAgriMer s'inscrivent dans l'axe 2 de ce COP : « FRANCEAGRIMER, UNE EXPERTISE INDÉPENDANTE CAPABLE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES FILIÈRES ET D'EXPLORER LES ENJEUX AUXQUELS ELLES DOIVENT SE CONFRONTER »

Ce COP a vocation à souligner l'importance de l'expertise de FranceAgriMer au service des filières et des pouvoirs publics, qui, pour être réellement éclairante et de qualité, doit être produite avec indépendance et neutralité, conditions nécessaires pour apporter la confiance et contribuer au débat public.

Enfin, si l'objet d'études de l'Établissement demeure, conformément au Code rural et de la pêche maritime, celui des marchés et plus largement des dimensions économiques des filières, les sources d'évolution des marchés agricoles, de la pêche ou de l'aquaculture sont de plus en plus à rechercher dans des dimensions externes aux filières concernées : tendances générales de consommation et attentes sociétales, transition énergétique, changements climatiques, affichages environnementaux, problématiques sanitaires, bien-être animal, dimensions géopolitiques.

L'évolution économique des filières comme leur capacité à réussir toutes ces transitions nécessite d'appréhender ces différentes dimensions, dépassant largement le champ de compétences de l'Établissement, mais renvoyant à des compétences déjà présentes dans d'autres structures publiques (Ademe, Anses, Ifremer, etc.) et qu'il serait peu efficace de chercher à internaliser.

L'objectif 2 de cet axe est « **devenir un fournisseur de données et d'informations économiques de référence en lien avec les autres services producteurs** ».

L'accent sera mis sur la consolidation des productions de données et/ou d'informations, l'amélioration continue et l'accessibilité de ces productions en focalisant celles-ci sur le cœur de métier de FranceAgriMer, la donnée économique.

Les processus de production seront analysés à cette aune et le conseil d'orientation permanent sera consulté sur la nécessaire priorisation. Les moyens de l'Établissement seront d'abord orientés vers la production de données en propre ou la participation, équilibrée, à des outils mutualisés lorsque l'économie des filières métropolitaines n'est qu'un des aspects d'un jeu de donnée considéré et que la mutualisation ou le partenariat permet une réelle plus-value.

Enfin, l'articulation avec les données produites par d'autres services publics (SSP pour la production agricole, pêche, aquacole ou les pratiques agronomiques par ex ; Ademe pour les impacts environnementaux, Ifremer pour les données sur les ressources halieutiques ; etc.) seront clarifiées pour favoriser des analyses plus complètes sans faire de doublons.

A ce titre, et au vu des recommandations du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des espaces ruraux, l'Établissement accompagnera la mise en œuvre du nouvel Observatoire de l'économie des pêches et de l'aquaculture, dont le but sera d'accompagner les pouvoirs publics dans la prise de décisions et d'aider les professionnels à comprendre leur environnement et les évolutions qui le structurent. Cet objectif s'inscrit dans l'avis général du CNIS n°9 : **Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données.**

Il se décline en 3 actions structurantes dans le domaine statistique :

- **renforcer la qualité des données produites, assurer la régularité des productions et de la mise à disposition et l'indépendance des publications.**

Afin de sécuriser les processus et améliorer l'accès, FranceAgriMer assurera l'amélioration continue des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données, le renforcement

du contrôle interne métier « qualité de la donnée », la formalisation de règles garantissant l'indépendance dans la collecte et la diffusion des données qualifiées, gage de confiance dans l'Établissement et l'amélioration de l'accès à la donnée et aux travaux de l'Établissement en général.

Ceci permettra d'élaborer un cadre de gestion de la donnée (« *data management* »), par la mise en place de règles, de pratiques, d'architectures et de procédures visant à gérer efficacement les données, de leur collecte jusqu'à leur mise à disposition, en s'assurant qu'elles restent toujours fiables.

FranceAgriMer veillera à informer régulièrement les utilisateurs des évolutions de son système d'information (ex : changements de séries, modifications des outils d'extraction, etc.), dans une logique d'anticipation des impacts.

L'élaboration d'une politique de diffusion pour l'ensemble de la direction permettra de mettre en valeur les données et autres productions de la direction, à la bonne échelle et avec le niveau de précision le plus pertinent.

- ***organiser et planifier la production statistique en assurant la soutenabilité du programme statistique et du programme annuel du réseau des nouvelles des marchés (RNM) :***

Cette amélioration de la qualité de la donnée produite s'accompagnera d'une nécessaire priorisation dans les multiples collectes pour lesquelles FranceAgriMer est sollicité.

Afin d'assurer conjointement régularité et adaptation aux besoins qui évoluent et aux moyens, l'Établissement élaborera, formalisera et mettra en discussion devant le conseil d'orientation permanent un « programme statistique annuel » comme le demande l'Autorité de la Statistique Publique.

A l'occasion de la formalisation de ce programme annuel, l'Établissement devra centraliser, expertiser et formuler des propositions (modalités et moyens affectés) pour toute demande nouvelle (évolution ou création de séries nouvelles), dès lors qu'elle rentre dans le champ de compétence de l'Établissement et est formulée par une Interprofession (ou assimilée), pour les demandes professionnelles, ou par la sphère publique via le ministère de tutelle.

A ce titre, les évolutions réglementaires conduisant à étendre ou modifier les données collectées par FranceAgriMer (par exemple la télédéclaration étendue à la pêche à pied professionnelle dans le règlement contrôle) seront partagées et préparées le plus en amont possible entre l'administration compétente et l'Établissement.

Dans le cadre de ce programme statistique comme du programme de travail annuel du Réseau des nouvelles des marchés, en cas de tension moyens/missions, l'Établissement proposera des arbitrages au ministère de tutelle visant à assurer la soutenabilité du programme concerné (intégrant le nécessaire maintien de la qualité des productions) et des missions conduites.

- ***renforcer les liens avec la statistique publique (Insee, service de la statistique et de la prospective), notamment sur le partage de données et des méthodes statistiques***

Les rapprochements et recherches de synergie opérés ces dernières années avec la statistique publique seront poursuivis et renforcés tout en conservant la gouvernance singulière de FranceAgriMer avec un programme statistique ayant d'abord pour vocation de répondre aux besoins spécifiques des filières.

Cette action passera par le renforcement des liens avec le SSP et des collaborations avec l'Insee, un rapprochement de la statistique publique sur les questions méthodologiques pour les enquêtes et leur valorisation et la poursuite de la démarche de qualification des données de l'Établissement par l'Autorité de la Statistique Publique en explorant à l'horizon de la fin du COP, la possibilité et la pertinence de labelliser certaines séries relevant d'obligations réglementaires.

De façon générale, le SSP pourra appuyer l'Établissement dans ces chantiers et sur les questions statistiques les plus pointues.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Pas de nouveaux travaux engagés pour 2024.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Nouvelle enquête auprès des conditionneurs de miel pour le suivi des stocks.

Observatoire du miel, de la gelée royale et des produits de la ruche : ajout du suivi du pollen et de la propolis.

Nouvelle enquête auprès des abatteurs et éviscérateurs de truites en aquaculture.

Refonte de l'enquête de cotation sur les bovins maigres : augmentation de la taille de l'échantillon (exhaustif) avec transmission automatique de données des metteurs en marché (négociants et coopératives).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Travaux exploratoires sur la collecte d'informations de prix et l'élaboration de nouveaux indicateurs de prix de référence pour la gestion des contrats en restauration collective publique.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Pas de nouveaux travaux engagés pour 2024.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Publication mensuelle de l'évolution des prix du lait de brebis.

Évolutions du site internet

Dans le cadre d'un projet global de refonte du site internet de FranceAgriMer (mise en production prévue au 1^{er} trimestre 2025), la diffusion des études et des données produites par FranceAgriMer fait l'objet d'importants travaux de réflexion depuis le dernier trimestre 2023.

La mise à disposition des données et des méta-données du public se fera avec les objectifs suivants :

- Les données et méta-données seront disponibles et accessibles, sous une forme claire et compréhensible
- Une distinction sera mise en évidence entre les diffusions des séries chronologiques, des tableaux de résultats agrégés, et des publications contenant des données, en diminuant le volume total de fichiers diffusés et de pages de présentation
- Le maximum sera fait pour éviter les mauvaises interprétations, en explicitant les champs et les périmètres notamment
- La méthodologie d'élaboration des données sera explicitée aussi clairement que possible
- La qualité des données diffusée sera signalée chaque fois que c'est possible
- L'archivage sera géré de façon visible et cohérente.
- Des liens seront faits vers les séries de données pertinentes depuis les pages de présentation des études, bilans et notes de conjoncture
- Les tableaux et graphiques présentés dans les publications seront reproductibles à l'aide des données source livrées

- les indicateurs clés les plus récents pour chaque filière seront mis en avant sur le site internet

Ces travaux sont en lien avec l'avis général du CNIS n°11 : **Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels

que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission

Transition écologique, transformation numérique et traçabilité

Avis ESM n°1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de GES, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

Avis ESM n°2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO₂, déforestation importée...).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage ...).

Avis ESM n°3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

Avis ESM n°4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

Avis ESM n°5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales

Le Conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

Avis ESM n°6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

Observation sectorielle des entreprises

Avis ESM n°7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est significative et répond notamment à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du « Care », des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

Avis ESM n°8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

Avis ESM n°9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) sera adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.